

Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) et plans d'urbanisme de détails (PUd) de Boundiali (Côte d'Ivoire)

2026

Boundiali (Côte d'Ivoire)

mandant

Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)

Unité de Gestion des Projets (UGP) PARU et PDDIVS

bénéficiaire

Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)

Commune de Boundiali

missions

Lancement de l'étude

Réalisation d'un diagnostic urbain stratégique
Identification d'une stratégie de développement urbain à horizon 2030, 2035 et 2040

Élaboration du Plan d'Urbanisme Directeur

Élaboration des Plans d'Urbanisme de Détails (PUd) dans certaines zones à enjeux

Évaluation Environnementale Stratégique (EES) conforme aux exigences de l'ANDE

Définition d'un mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation

financement

Banque mondiale

budget

1'373'202 € ht (contrat global)

Env. 362'000 € h (part PUD Boundiali)

réfèrent

André N'GUESSAN, coordonnateur de l'Unité décentralisée du PDDIVS
andre.nguessan@pddivs.ci

équipe

Youssef SAMLALI, chef de mission
Benoit CHALIGNÉ, chef de mission adjoint
Nicolas MARQUOT, ingénieur environnement
Vasco DA COSTA, expert SIG
Ben Mohamed KOUYATE, architecte-urbaniste

partenaires

BPL Project Experts, Abidjan



À la suite d'un appel d'offres ouvert, le groupement urbaplan-BPL a été mandaté par l'État ivoirien, et sur financement du Projet de Développement Durable et Inclusif des Villes Secondaires – PDDIVS (financement Banque mondiale) pour actualiser le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) et élaborer les plans d'urbanisme de détails (PUd) de la ville de Boundiali.

Ville secondaire stratégique et chef-lieu de la région de la Bagoué, Boundiali connaît une croissance urbaine linéaire et polarisée le long des axes structurants (notamment vers Korhogo et Tingréla), marquée par une trame centrale dense entourée de quartiers péricentraux sous-équipés. Cet étalement horizontal et discontinu fragilise l'accès aux réseaux d'assainissement et d'eau potable tout en grévant les coûts de gestion municipale.

Économiquement, la ville cherche à capitaliser sur sa position de carrefour agro-industriel (filières coton et anacarde) et sur l'essor de son statut de hub d'énergies renouvelables — illustré par sa centrale solaire photovoltaïque — pour structurer des zones d'activités attractives et aménagées. L'ambition est de passer d'une économie dominante de collecte et de premier stockage à une transformation locale à valeur ajoutée, créatrice d'emplois formels pour la jeunesse et génératrice de fiscalité locale.

Face aux vulnérabilités du milieu savannicole, la résilience urbaine exige de réguler la pression foncière sur les bas-fonds maraîchers, de préserver la trame verte et les ressources hydrauliques face au risque d'érosion et d'inondation, tout en intégrant des solutions basées sur la nature dans l'aménagement des extensions futures.

Les documents à formuler comprennent :

- > pour le PUD : plan de zonage au 1 :10.000e, d'un règlement de construction et d'un Programme d'Investissement Prioritaire (PIP)
- > pour les PUd : plan de zonage au 1 :5.000e, d'un règlement de construction et d'un Programme d'Investissement Prioritaire (PIP).

